

## Règlement intérieur de l'école primaire de Colombey-les-Belles

### Horaires / Responsabilités

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi	Matin	Après-midi
<b>Entrée des élèves</b>	8h20 – 8h25 Fermeture du portail à 8h30	13h20 – 13h25 Fermeture du portail à 13h30
<b>Sortie des élèves</b>	A partir de 11h30	A partir de 16h30

Les élèves de cycle 1 (PS – MS – GS) doivent être accompagnés et récupérés à l'école par leurs parents ou par une personne majeure désignée par ceux-ci. Les élèves des cycles 2 et 3 (du CP au CM2) peuvent venir et repartir seuls de l'école.

La responsabilité des enseignants commence lorsque l'élève entre dans l'enceinte de l'école et s'arrête aux horaires de sortie, dès lors que l'élève a franchi le portail.

### Assiduité / Obligation scolaire

**La fréquentation régulière de l'école est obligatoire à partir de 3 ans.** Des demandes d'aménagement du temps de présence peuvent être formulées uniquement en classe de petite section.

Toutes les activités à l'école sont obligatoires ; un élève ne pourra être dispensé d'EPS que sur présentation d'un certificat médical et devra être présent à l'école.

### Absences / Retards

Les élèves doivent arriver à l'heure à l'école. En cas d'absence ou de retard, les parents doivent **obligatoirement** prévenir l'école dès que possible par téléphone (SMS : **07.48.77.79.69**).

Toute absence prévisible supérieure à 2 jours doit faire l'objet d'une demande écrite adressée à la directrice de l'école et transmise à l'IEN.

### Je suis respectueux / respectueuse :

→ **Je respecte mes camarades et les adultes de l'école (enseignants, AESH, ATSEM, personnel de l'école, parents) et je suis respecté :**

- Je suis agréable et poli(e) avec les autres.
- Je ne suis pas violent(e) : je ne tape pas, je n'insulte pas, je ne me moque pas.
- Je règle les conflits par la parole, si besoin avec l'aide d'un adulte.
- Je ne dérange pas les autres, je respecte leur intimité.
- Je dis la vérité.
- J'écoute et je suis écouté(e).
- J'aide les autres s'ils ont besoin.
- Je travaille sérieusement en faisant de mon mieux.

→ **Je respecte les lieux de vie (classes, BCD, salles, cours de récréation, toilettes, couloirs, ...), je prends soin du matériel et du mobilier. Je respecte mes affaires et celles des autres.**

## Vie pratique

- Les cartes à jouer, les billes et autres jeux personnels sont tolérés pour les récréations. Les enfants qui apportent ces objets en sont responsables. En cas de débordements, les enseignants se réservent le droit d'interdire temporairement ce type d'objets.

→ **Objets interdits : tous les objets dangereux (objets tranchants ou pointus), les patins et planches à roulettes, les objets de valeur, les lasers, l'argent de poche, les téléphones portables, les baladeurs numériques et tous les objets connectés (montres, lunettes, porte-clés, ...).**

Tout objet interdit sera confisqué par les enseignants et rendu directement aux familles.

→ **Autres interdits : maquillage, piercing, boucles d'oreilles longues ou anneaux, chaussures à talons, tongs, consommation de bonbons, présence d'animaux dans l'enceinte de l'école.**

Les goûters ne sont plus autorisés, sauf dans certains cas particuliers (en accord avec les enseignants). La seule boisson autorisée est l'eau.

→ **La prise de médicaments est interdite sauf en cas de traitement court, sur présentation de l'ordonnance et d'une autorisation parentale (le traitement médical doit être confié par les parents à un adulte de l'école sans transiter par le sac ou le cartable de l'élève). En cas de traitement chronique, la mise en place d'un PAI avec le médecin scolaire est requise.**

→ **Toute distribution ou affichage de documents est soumis à l'approbation de la directrice de l'école. L'image de l'enfant est protégée tant sur papier que filmée.**

## Je suis responsable :

→ **Je respecte les règles d'hygiène, je viens à l'école dans un état de propreté convenable (corps, mains, cheveux, vêtements).**

→ **Je suis responsable de mes affaires :** je ne laisse pas traîner mes vêtements, je range mes affaires. Les affaires doivent être marquées au nom de l'enfant.

→ **Je montre mon travail et je transmets les informations à la maison.**

→ **J'adopte un comportement éco-écologiste :** je tire la chasse d'eau, je ne gaspille pas l'eau, je mets à la poubelle ce qui doit être jeté, je trie les déchets (papier notamment).

## Je suis prudent :

- Dans la cour, je joue et je me déplace tranquillement.

- Je ne joue pas à des jeux violents ou dangereux.

- Je ne quitte pas l'école sans autorisation.

- Je ne rentre pas et je ne sors pas d'une classe, d'une salle, de la cour de récréation, sans l'autorisation d'un adulte de l'école.

## En cas de manque de respect à ce règlement

Les sanctions suivantes pourront être appliquées :

- demande d'excuses, orales ou écrites.

- demande de réparation, travail éducatif portant sur le thème non respecté.

- restriction partielle du temps de récréation.

- après discussion avec la famille, retenue lors d'une sortie en cas de mise en danger des autres enfants ou de soi-même.

- avertissement par écrit à la famille, rencontre avec les enseignants et/ou la directrice, information à l'Inspectrice de l'Education Nationale en cas de non-respect de ce règlement de manière répétée.